


DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE Séance du 21 janvier 2020	Envoyé en préfecture le 04/02/2020 Reçu en préfecture le 04/02/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200121-CIAS_04_2020-DE
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 10 Absents : 7 Pouvoirs : 1 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CIAS-04/2020	L'an deux mille vingt, le vingt et un janvier à dix-neuf heures , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Castran, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT Date de convocation : 15 janvier 2020 Présents : Mesdames Carole BRETON, Marie-Chantal FIGUET, Martine FONTE, Claude STOUBENFOLLE, Martine VEYRAT ; Messieurs André-Gilles CHATAGNAT, Marc COUZON, Jean-Pierre LONG, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Jean VIOLLET. Absents excusés : Mesdames Anne-Marie BAILLEUL, Marthe CUTELLE, Céline FILET, Carine LAVAL, Marie-Antoinette SIMON (pouvoir à Marc COUZON) ; Messieurs Bernard CHASSOT, Joseph TRAVAIL. M. Jean VIOLLET est désigné secrétaire de séance	

OBJET : FINANCES : Autorisation du Président du CIAS à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour 2020

Vu l'article L1612-1 (alinéa 2) du CGCT, modifié par l'ordonnance N°2009-1400 du 17/11/2009, qui permet de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (soit 25 %),

M. le vice-président, propose de recourir à cette possibilité compte tenu des sommes à régler et ce dans l'attente du vote du budget primitif 2020.

Par ailleurs, l'état des restes à réaliser est en cours d'établissement et permettra de régler les dépenses dont l'engagement a été pris sur l'exercice 2019.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

AUTORISE l'ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2020, pour le paiement des premières factures de l'exercice 2020 à savoir :

Chapitre	Montant BP + DM 2019	Montant 25%
20	63 554 €	15 889 €
23	187 800 €	46 950 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Par délégation du Président,
André Gilles CHATAGNAT**

